

FICHE PROGRAMME

SPECIFIQUES

Référence : PR8010

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

Personnel concerné :

Tout agent réalisant des interventions sur chaussées ou à proximité, ayant à mettre en œuvre la signalisation temporaire.

Objectifs :

Définir l'objectif de la signalisation,
Identifier les différentes signalisations à mettre en place

Durée et rythme:

1 jour soit 7 heures

Effectif :

Groupe de 1 à 10 participants.

Format :

Présentiel

Programme :

Théorie

Auto-évaluation des stagiaires.

La signalisation, à quoi sert-elle ?

La réglementation en matière de signalisation de chantier.
Les risques liés aux interventions sur la voie publique.
Savoir adapter la situation aux circonstances.
Signalisation de danger, signalisation de prescription, signalisation de position.

Les principes fondamentaux de mise en œuvre et les grandes familles de situation :

Milieu rural ou urbain.
Circulation et protection des piétons.
Jour / nuit.
Routes bidirectionnelles / chaussées séparées.

Les familles de panneaux et leurs principales caractéristiques :

Positionnement des panneaux.
La pose et la dépose de la signalisation.

½ journée optionnelle en pratique :

Mise en situation réelle.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Projecteur vidéo, cas concrets, applications pratiques avec le matériel de l'entreprise et les EPI des salariés soit :

Panneaux réfléchissants: (zone de chantier, interdiction de doubler, réduction de chaussée, vitesse limitée, fin de chantier) - Feux de chantier - Eclairage de nuit – Cônes et barrières.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.

Expérience dans le domaine en rapport.

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.

CV détaillés sur simple demande.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Renouvellement :

Tous les 5 ans.

Tarifs : (nous consulter)